



GRAND CONSEIL

Postulat - 21_POS_38 - Léonard Studer et consorts - Pour renforcer la protection des narcisses dans nos prairies

Texte déposé :

Narcissus radiiflorus est une très jolie plante qui, dans notre canton, fleurit en mai dans quelques prairies de la Riviera, du Pays d'Enhaut et du Jura. Cette floraison est un ravissement et attire chaque printemps de très nombreux promeneurs dans les préalpes vaudoises. Ces prairies à narcisses sont un trésor de notre canton. Malheureusement, année après année, on constate le déclin de ces fleurs.

Les pressions sur les prairies à narcisses sont nombreuses. Il y a la fauche, le pâturage en pleine période de floraison, les promeneurs au sens civique peu développé qui cueillent "malgré tout" cette plante, l'avancée de la forêt et, bien sûr, les changements climatiques.

Le déclin est sérieux et l'espèce est désormais considérée comme potentiellement menacée. Si l'on continue sur cette voie, l'espèce risque de devenir vulnérable, en danger ou au bord de l'extinction. Heureusement, nous n'y sommes pas encore mais il est temps de réagir !

Quelques efforts de protection sont entrepris depuis quelques années. Il faut citer ici la réponse du Conseil d'Etat en février 2021 à la question orale d'Olivier Epars à ce sujet. En particulier, « [grâce à l'article 42 du règlement sur l'agro-écologie,] le service (DGAV) peut accorder une aide financière portant sur les frais d'étude de projets permettant la sauvegarde d'un patrimoine paysager rural typique, tels que les prairies à narcisses ou riches en orchidées».

Toutefois ce qui est actuellement fait en ce domaine repose essentiellement sur des démarches volontaires des exploitants de ces prairies. Cela peut être soutenu par l'Etat ou par quelques communes. Mais, la situation est assez sérieuse pour qu'on ne puisse pas se contenter de quelques mesures de protection légères. Aujourd'hui, face à ce déclin continu, il s'agit de se montrer plus volontaire et actif. Ainsi nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité:

- 1) d'établir un inventaire complet et récurrent des prairies à narcisses dans le canton
- 2) de mettre en œuvre des mesures de protection de ces prairies

3) de renforcer le soutien aux exploitants de ces prairies afin que les mesures de protection ne les impactent pas excessivement

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alice Genoud (VER)
2. Andreas Wüthrich (VER)
3. Anne Baehler Bech (VER)
4. Anne-Laure Métraux-Botteron (VER)
5. Blaise Vionnet (VL)
6. Cédric Echenard (SOC)
7. Cendrine Cachemaille (SOC)
8. Cloé Pointet (VL)
9. David Raedler (VER)
10. Elodie Lopez (EP)
11. Felix Stürner (VER)
12. Jean-Louis Radice (LIBRE)
13. Jean-Marc Nicolet (VER)
14. Muriel Thalmann (SOC)
15. Nathalie Jaccard (VER)
16. Olivier Epars (VER)
17. Rebecca Joly (VER)
18. Sabine Glauser Krug (VER)
19. Séverine Evéquoz (VER)
20. Stéphane Montangero (SOC)
21. Taraneh Aminian (EP)
22. Vincent Keller (EP)
23. Yves Paccaud (SOC)